

C-261

First Session, Forty-first Parliament,
60 Elizabeth II, 2011

HOUSE OF COMMONS OF CANADA

BILL C-261

An Act respecting a National Hunting, Trapping and Fishing
Heritage Day

FIRST READING, JUNE 23, 2011

MR. NORLOCK

C-261

Première session, quarante et unième législature,
60 Elizabeth II, 2011

CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA

PROJET DE LOI C-261

Loi instituant la Journée du patrimoine national en matière de
chasse, de piégeage et de pêche

PREMIÈRE LECTURE LE 23 JUIN 2011

M. NORLOCK

SUMMARY

This enactment designates the third Saturday in September in each and every year as “National Hunting, Trapping and Fishing Heritage Day”.

SOMMAIRE

Le texte a pour objet de désigner le troisième samedi de septembre comme «Journée du patrimoine national en matière de chasse, de piégeage et de pêche».

HOUSE OF COMMONS OF CANADA

CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA

BILL C-261

PROJET DE LOI C-261

An Act respecting a National Hunting, Trapping
and Fishing Heritage Day

Loi instituant la Journée du patrimoine national
en matière de chasse, de piégeage et de
pêche

Preamble

Whereas hunting, trapping and fishing are
part of Canada's national heritage;

Whereas the Aboriginal peoples of Canada
have practiced and been sustained by traditional
hunting, trapping and fishing activities for food 5
and for ceremonial and commercial purposes
since time immemorial;

Whereas Canada's hunters, trappers and
fishers have made a significant contribution to
the development of our nation by traversing and 10
mapping the prairies, forests, streams and rivers
from coast to coast to coast;

Whereas millions of Canadians participate in
and enjoy hunting, trapping and fishing;

And whereas hunting, trapping and fishing 15
contribute significantly to the national
economy;

Now, therefore, Her Majesty, by and with the
advice and consent of the Senate and House of
Commons of Canada, enacts as follows: 20

SHORT TITLE

Short title

1. This Act may be cited as the *National
Hunting, Trapping and Fishing Heritage Day
Act*.

Attendu :

que la chasse, le piégeage et la pêche
composent une des facettes du patrimoine
national du Canada;

que, de temps immémorial, les peuples 5
autochtones du Canada tirent leur subsistance
des activités traditionnelles de chasse, de
piégeage et de pêche, qu'ils pratiquent à des
fins alimentaires, cérémonielles et commer-
ciales; 10

que les chasseurs, trappeurs et pêcheurs du
Canada ont largement contribué au dévelop-
pement de notre nation en parcourant et en
cartographiant les prairies, les forêts, les
rivières et les fleuves d'un océan aux autres; 15

que des millions de Canadiens s'adonnent à
la chasse, au piégeage et à la pêche pour leur
agrément;

que la chasse, le piégeage et la pêche
apportent une contribution remarquable à 20
l'économie canadienne,

Sa Majesté, sur l'avis et avec le consentement
du Sénat et de la Chambre des communes du
Canada, édicte :

TITRE ABRÉGÉ

1. *Loi sur la Journée du patrimoine national* 25
en matière de chasse, de piégeage et de pêche. Titre abrégé

NATIONAL HUNTING, TRAPPING AND
FISHING HERITAGE DAYJOURNÉE DU PATRIMOINE NATIONAL EN
MATIÈRE DE CHASSE, DE PIÉGEAGE ET
DE PÊCHE

National
Hunting,
Trapping and
Fishing Heritage
Day

2. Throughout Canada, in each and every year, the third Saturday in September is to be known as “National Hunting, Trapping and Fishing Heritage Day”.

2. Le troisième samedi de septembre est, dans tout le Canada, désigné comme « Journée du patrimoine national en matière de chasse, de piégeage et de pêche ».

Journée du
patrimoine
national en
matière de
chasse, de
piégeage et de
pêche

Not a legal
holiday

3. For greater certainty, National Hunting, Trapping and Fishing Heritage Day is not a legal holiday or a non-judicial day.

3. Il est entendu que la Journée du patrimoine national en matière de chasse, de piégeage et de pêche n'est pas une fête légale ni un jour non juridique.

5 Statut